

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Bernard SOTTAS SA, 1630 Bulle
débitage
6 ho
3 janvier 2000 au 30 décembre 2000

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Despond SA, 1630 Bulle
Département „collage,, et scierie ruban
22 ho
11 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)
- Comadur SA, 2400 Le Locle
Usinage de verres de montres
50 ho, 6 f
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Studer SA, 2504 Biel
Laminage et tréfilage de précision, traitement thermique
12 ho
3 octobre 1999 au 5 octobre 2002 (modification)
- Firmenich SA, 1217 Meyrin 2
Atelier de production, usine de La Plaine
8 ho
4 octobre 1999 au 5 octobre 2002 (renouvellement)
- Comadur SA, 2400 Le Locle
Usinage de verres de montres
12 ho
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Despond SA, 1630 Bulle
Chauffage et tunnels de séchage
2 ho
17 octobre 1999 au 21 octobre 2000

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Comadur SA, 2400 Le Locle
Usinage de verres de montres
20 ho
10 octobre 1999 au 12 octobre 2002 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

30 novembre 1999

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail